

**Stéphanie Dupuy-Lyon**

Directrice de l'Engagement Sociétal de La Poste

LA POSTE FACE AU PAQUET OMNIBUS DURABILITÉ : ENTRE AMBITION DURABLE ET APPEL À LA SIMPLIFICATION

En route vers la neutralité carbone d'ici 2040, La Poste accélère sa transformation vers un modèle durablement rentable et responsable. Sa Directrice de l'engagement sociétal, Stéphanie Dupuy-Lyon, revient sur la façon dont le groupe intègre les exigences de durabilité au cœur de sa stratégie et de sa gouvernance.

Confrontations Europe : La Commission européenne a proposé son premier Omnibus de simplification, relatif aux obligations de *reporting* des entreprises, qui a ensuite été voté au Parlement européen. Quelle est la position du Groupe La Poste sur ce sujet ?

Stéphanie Dupuy-Lyon : Dans un contexte international marqué par des remises en cause croissantes des politiques climatiques, le Groupe La Poste réaffirme son engagement en faveur du Pacte vert européen tout en appelant à une simplification pragmatique des réglementations en matière de *reporting* extra-financier. À travers sa position publique sur le Paquet Omnibus Durabilité proposé par la Commission européenne (NDLR : à retrouver à la suite de l'interview), La Poste met en lumière les défis opérationnels rencontrés par les entreprises dans la mise en œuvre de la CSRD, CS3D et de la Taxonomie verte, et propose des ajustements pour en faire des leviers efficaces de la transformation environnementale.

C.E. : La Poste fait partie de la première vague des entreprises concernées par le *reporting* de durabilité issu de la CSRD. Comment l'avez-vous appréhendé ?

S.DL : Au service de tous, utile à chacun, La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant aux biens communs de la société tout entière.

Voici la raison d'être de notre Groupe et le cœur de notre stratégie. En intégrant pleinement les enjeux ESG à son modèle d'entreprise et à son plan stratégique « La Poste

2030, engagée pour vous », nous poursuivons la transformation du Groupe avec l'ambition d'être une entreprise durablement rentable et responsable. Le groupe La Poste agit maintenant depuis plusieurs décennies pour la planète, avec et pour ses collaborateurs, et pour la société et l'avenir des territoires. Nos actions ont notamment été distinguées en 2024 par Moody's qui a placé l'entreprise à la première place du classement ESG tous secteurs confondus, et par CDP Climate en 2025, qui nous a classé dans sa prestigieuse liste A. C'est cette performance ESG, ancrée de longue date dans la stratégie du Groupe, qui a constitué un socle solide pour répondre aux nouvelles exigences de la CSRD dans son premier *reporting* de durabilité.

Le lien entre performance financière et performance ESG, clef de voûte de la CSRD, est essentiel pour nous. Le Groupe la Poste a ainsi fait le choix dès 2023 de publier conjointement ses résultats financiers et extra-financiers afin de communiquer à la fois sur ses engagements et ses résultats. En tant qu'entreprise de la vague 1, nous avons vu dans la CSRD l'opportunité de mieux piloter la mise en œuvre des trajectoires au service de nos engagements et ambitions.

C.E. : Comment la CSRD s'est-elle inscrite dans votre stratégie ESG ?

S.DL : Notre ambition est d'être durablement rentable et responsable. Cette ambition, nous la mettons au service de l'impact et de la performance du Groupe. Ce lien entre responsabilité et rentabilité, dans une perspective de long-terme, est clé pour notre entreprise. Il se traduit par 10 enjeux ESG prioritaires regroupés au sein de 3 axes. Cette année, dans le cadre de l'entrée en application de la CSRD, l'actualisation de l'analyse de double matérialité du groupe a confirmé ces enjeux.

Notre premier axe consiste à agir pour la société et pour l'avenir des territoires afin d'assurer notre performance sociétale. Il regroupe 4 enjeux prioritaires :

- Soutenir le développement des territoires et créer du lien social ;
- Promouvoir un numérique éthique, souverain et inclusif ;
- Proposer des offres et une expérience client responsables ;
- Développer des relations responsables.

Notre deuxième axe est d'agir avec et pour les collaborateurs afin d'assurer notre performance sociale ; il s'articule autour de 3 enjeux :

- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Développer l'employabilité ;
- Favoriser la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances.

Notre troisième axe est notre action pour la planète afin d'assurer notre performance environnementale avec 3 enjeux prioritaires :

- Soutenir la lutte contre les changements climatiques ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer l'économie circulaire.

Nous suivons l'ensemble de ces enjeux du point de vue de leur impact, mais aussi de leur contribution à la performance.

C.E. : Les liens entre informations financières et extra-financières est essentiel pour le Groupe. Comment La Poste s'organise-t-elle concrètement pour optimiser ces reportings ?

S.DL : Pour parvenir à atteindre ses objectifs de réduction de ses émissions, La Poste a instauré en 2024 un outil inédit : le budget carbone. Il mise sur une ligne directrice claire : renforcer le dialogue entre la direction financière et la direction RSE au niveau du groupe et dans ses branches d'activités. De ce dialogue est né un outil innovant qui aligne les choix d'investissements et la trajectoire de décarbonation ; il permet d'ancrer cette trajectoire au cœur de notre stratégie financière.

C'est notre outil pour piloter nos émissions avec la même rigueur que nos finances. Il repose sur un dispositif inédit à deux dimensions : les tonnes de CO₂ à réduire et les euros à investir pour y parvenir. Chaque entité du Groupe est responsable de ses leviers de décarbonation avec sa part du budget et doit justifier ses choix en termes d'impact environnemental. C'est à la fois pragmatique et ambitieux.

Le budget carbone est calculé en prenant en compte les différents postes d'émissions du transport et des bâtiments. Par exemple, pour le segment « premier et dernier kilomètre », nous budgétisons les émissions en prenons en compte l'ensemble des tournées prévues, avec les véhicules et motorisations associés. Comme ce budget carbone doit être en baisse chaque année, il est nécessaire de déployer différentes solutions de livraisons alternatives pour respecter les objectifs du groupe.

En rationalisant ses investissements via le budget carbone, La Poste démontre que décarbonation et performance économique vont de pair. À terme, ce dispositif permet non seulement de réduire les coûts opérationnels liés aux émissions de GES, mais aussi de garantir la durabilité du modèle économique de l'entreprise. Ce budget montre que sur le long terme, réduire les émissions c'est aussi réduire les coûts opérationnels avec l'objectif de pérenniser les modèles d'affaires.

C.E. : Quelles ont les principales évolutions de la politique RSE de la Poste ces dernières années pour prendre en compte les impacts, notamment financiers, du changement climatique ?

S.DL : Cet alignement de l'ensemble de l'entreprise pour assurer la pérennité de son modèle économique va encore plus loin : il se traduit par la mise en œuvre d'un plan d'adaptation destiné à anticiper les risques climatiques auxquels le Groupe est déjà confronté. Il s'accompagne d'un budget spécifique, qui renforce naturellement le lien entre les dimensions financières et extra-financières, au cœur de la dynamique de transition.

En 2024, le monde a connu au moins 150 événements climatiques extrêmes. Et 2025 s'annonce tout aussi critique. L'Europe est particulièrement touchée puisque depuis les années 1980, elle se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, ces phénomènes ont déjà coûté 44,5 milliards d'euros par an aux entreprises européennes.

Les effets du changement climatique se font déjà sentir directement dans nos activités : en Espagne, des inondations ont paralysé pendant trois semaines l'activité d'un site de notre filiale Geopost, près de Valence ; à Mayotte le cyclone Chido a détruit ou endommagé 80 % des bureaux de poste et plateformes logistiques. Ces épisodes extrêmes confirment qu'agir uniquement sur la réduction des émissions ne suffit plus.

La Poste a donc conçu un plan d'adaptation dont les priorités sont claires : anticiper les risques, assurer la résilience des 12 000 sites, protéger les collaborateurs et préserver leurs conditions de travail, garantir la continuité des services rendus aux clients.

Pour le construire, elle a d'abord analysé les risques pour ses activités, à l'aune de deux scénarios climatiques majeurs : une hausse modérée de +1,5 °C et un scénario plus critique à +4 °C, à l'horizon 2030 et 2050, tel que défini par le GIEC. À partir de ce second scénario, quatre aléas climatiques critiques émergent clairement : tempêtes, inondations, glissements de terrain et vagues de chaleur. Pour chacun d'entre eux, l'évaluation porte sur la résilience des bâtiments et leurs conditions assurantielles, la continuité des activités et des services rendus, ainsi que sur la santé et la sécurité des collaborateurs.

L'évaluation détaillée de ces risques permet de prioriser les actions et d'anticiper les investissements nécessaires. C'est dans cette optique qu'à partir de 2026, La Poste va mettre en place un 1^{er} plan d'adaptation incluant des travaux immobiliers, la formation des collaborateurs et des plans de continuité d'activité en cas d'aléas extrêmes. Il sera accompagné d'un budget pour planifier les investissements sur le moyen et long terme.

Ce dispositif cible les sites et fonctions les plus exposés et vise à se préparer aux impacts avant qu'ils ne surviennent, plutôt que de réagir dans l'urgence. Il assure également que l'exposition aux risques climatiques est systématiquement prise en compte dans les comités d'investissement.

Les travaux de rénovation thermique des bâtiments, ainsi que la végétalisation des toits, déjà réalisés pour atténuer les émissions de carbone, ont un effet positif sur l'adaptation aux vagues de chaleur. Sur l'adaptation plus spécifiquement, le Groupe expérimente des solutions déployables à grande échelle et adaptées aux territoires, tout en intégrant les retours des collaborateurs. Parmi ces initiatives : système adiabatique[1], textiles adaptés pour le personnel ou isolation renforcée des caisses mobiles pour éviter leur surchauffe...

Forte de son leadership en matière de durabilité, La Poste compte parmi les premières entreprises à considérer l'adaptation comme le pendant indispensable de l'atténuation. Mais sa résilience ne se résume pas à ses propres sites ou collaborateurs : elle s'inscrit dans un écosystème plus large. Territoires, infrastructures, partenaires, pouvoirs publics, tous doivent se préparer. C'est dans cet esprit que La Poste promeut un dialogue, au niveau français mais aussi européen, sur la résilience climatique, pour que la transition soit collective et cohérente.

Position publique du Groupe la Poste sur le Paquet Omnibus Durabilité proposé par la Commission européenne :

Un engagement climatique de longue date

Depuis plus de vingt ans, La Poste s'est imposée comme un acteur pionnier de la transition environnementale. En 2023, elle a atteint avec deux ans d'avance sa première trajectoire de réduction de CO₂, validée en 2019, avec une baisse de 35 % de ses émissions. En mars 2024, elle a franchi une nouvelle étape en obtenant la validation de sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'initiative *Science-Based Targets* (SBTi), devenant ainsi la seule entreprise française certifiée dans les secteurs du transport, de la logistique et de la banque.

Entreprise à mission, La Poste place les enjeux d'impact et de performance de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au cœur de son ambition d'être une entreprise durablement rentable et responsable. Elle soutient fermement les objectifs du Pacte vert européen, qu'elle considère comme essentiels pour garantir la compétitivité et la résilience de l'économie du continent.

CSRD : un outil à simplifier pour mieux piloter la durabilité

En tant qu'entreprise de la vague 1, La Poste voit dans la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) un outil stratégique pour piloter ses engagements ESG. La Poste a mis en œuvre la CSRD avec une approche frugale et progressive sans surinterprétation ni surexposition. Sur la base de son premier retour d'expérience, elle considère donc que la simplification de la CSRD est la bienvenue, sans remettre en question l'ambition générale du texte mais afin d'en faire un outil plus efficace et plus lisible.

Dans ce but, elle propose plusieurs mesures de simplification :

- Soutien à la proposition de la Commission de rester à un **niveau d'assurance limitée pour l'audit**, notamment pour les données quantitatives.
- **Exemption d'audit pour les PME** la première année.
- **Allègement du contenu qualitatif** et des indicateurs quantitatifs, notamment dans les normes ESRS S1 et ESRS S2. Dans une logique de simplification des informations, La Poste considère que la majorité des propositions d'ESRS révisées de l'EFRAG sont à valeur ajoutée mais identifie néanmoins un risque d'infléchissement du lien entre informations ESG et financières.
- Production de guidances sectorielles afin de préciser comment ajuster les exigences des ESRS génériques aux spécificités de chaque secteur.

La Poste plaide également pour la publication de lignes directrices sur l'audit afin d'éviter les disparités nationales et faciliter la mise en œuvre.

Taxonomie : adapter les critères aux réalités du secteur postal

Le Groupe La Poste considère que la Taxonomie européenne doit rester la pierre angulaire du Pacte vert européen pour la transition environnementale de son économie. A ce titre, la transparence par les entreprises sur l'alignement taxonomique de leurs activités et investissements doit rester obligatoire. Toutefois il serait utile que la Taxonomie soit plus adaptée aux réalités opérationnelles des différents secteurs.

Pour cela La Poste demande :

- La **création d'une activité dédiée** au transport postal dans l'acte délégué Climat.
- La **reconnaissance du secteur postal comme activité habilitante** pour l'économie circulaire dans l'acte délégué Environnement.

Elle souligne également la complexité et technicité des critères DNSH (*Do No Significant Harm*). Le critère extrêmement exigeant sur les pneus, qui a pour conséquence qu'une partie de sa flotte de véhicules électriques ne peut être considérée comme verte, en est une illustration parfaite, comme l'a d'ailleurs déjà reconnu la Commission. Elle considère que la simplification annoncée des DNSH est essentielle ; elle contribuera de manière active aux travaux sur ce sujet.

CS3D : le besoin d'une harmonisation européenne du devoir de vigilance

La directive CS3D (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive*) est perçue par La Poste comme un outil essentiel pour harmoniser les règles du devoir de vigilance à l'échelle européenne qui sera d'autant plus efficace s'il est simplifié. Déjà soumise à la loi française de 2017, l'entreprise appelle à :

- Une **réduction du champ d'évaluation** de la chaîne de valeur aux partenaires directs, tout en maintenant l'approche par les risques.
- Une **clarification des termes**, comme celui de « parties prenantes ».
- Une harmonisation des règles concernant les autorités de contrôle.
- Le **maintien du principe d'extra-territorialité**, afin d'assurer une concurrence équitable entre entreprises européennes et non-européennes.

Des principes intangibles à préserver

Malgré son appel à la simplification, La Poste défend le maintien de certains principes fondamentaux :

- L'**analyse de double matérialité** (DMA), pierre angulaire de la CSRD, qui enrichit la compréhension des modèles d'affaires.
- Les **plans de transition alignés sur l'Accord de Paris**.
- Des indicateurs qui couvrent la **triple dimension ESG**, qui constitue l'essence même de la durabilité.

L'importance du maintien du principe d'extraterritorialité

Tant sur la CSRD que la CS3D, le Groupe La Poste considère que le maintien du principe d'extra-territorialité est essentiel. Il doit s'appliquer tant aux entreprises étrangères générant un CA de plus de €150 millions au sein de l'UE dans le cadre de la CSRD que pour les entreprises non-européennes actives en Europe dans le cadre de la CS3D. Cela afin d'assurer

des conditions de concurrence équitables (*level playing-field*), nécessaires à la préservation de la compétitivité des entreprises européennes.

Conclusion : une simplification au service de l'ambition

À travers sa position sur le Paquet Omnibus, La Poste propose une vision équilibrée : simplifier les textes pour les rendre plus opérationnels, sans renoncer à l'ambition environnementale et sociale du Pacte vert européen. En tant que producteur et utilisateur de données, elle appelle à une réforme pragmatique, fondée sur l'expérience de terrain, pour faire de la durabilité un véritable levier de compétitivité.

Note de bas de page :

[1] Adiabatique : système permettant d'éviter les fuites thermiques.